

## **Evaluation du Schéma Départemental de Développement Maitrisé des Loisirs Sportifs de Nature 2006 – 2009 de l’Ardèche.**

Cette étude a été réalisée à l’attention du service des sports du Conseil Général de l’Ardèche par l’Association Observation des Dynamiques et du Développement Territorial (ODDT) et en partenariat avec le Laboratoire de recherches PACTE (UMR 5194, département TERRITOIRES – CERMOSEM) et l’Institut de Géographie Alpine (Université Joseph Fourier – Grenoble I).

Ce travail se divise en quatre phases :

### **Phase 1 : État des lieux des sports et des loisirs de nature en Ardèche, les évolutions de 2002 à 2009.**

La première phase s’est appuyée sur un diagnostic cartographique et démographique des sports de nature en Ardèche et en comparant ce département à 8 autres (Hautes-Alpes, Aveyron, Drôme, Isère, Lozère, Bas-Rhin, Savoie, Haute-Savoie) et à la situation nationale. Pour cela, plusieurs indicateurs ont été utilisés, comme notamment les densités des ESI départementales ou les différents taux de pénétration (nombre de licenciés pour un nombre donné d’habitants) des fédérations sportives de nature.

### **Phase 2 : Évaluation "interne" au Conseil Général de la démarche : services et directions du Conseil Général de l’Ardèche,**

### **Phase 3 : Évaluation membres de la CDESI et principaux partenaires,**

Les phases 2 et 3, quant à elles s’appuient sur des entretiens semi-directifs menés auprès des membres des services du conseil général mobilisés par la gestion concertée des sports de nature (phase 2) et des acteurs externes associés via la CDESI à cette gestion (phase 3). Celles-ci ont donné lieu à plus de 30 entretiens, complétés par une table-ronde réunissant certains des cadres techniques des fédérations sportives de nature. Les échanges ont été volontairement orientés vers une relecture du précédent schéma (dans son architecture et son contenu), sur sa programmation en fiches actions, ainsi que sur la nature même des relations entre les acteurs départementaux des sports de nature.

### **Phase 4 : Propositions d’orientations pour le schéma 2010-2014.**

Enfin, la dernière phase propose des orientations pour la rédaction du prochain schéma ainsi que l’inscription de ces dernières dans les programmations (opérationnelle et financière) des nouvelles fiches actions.

Cette synthèse propose une relecture condensée des principaux enseignements du diagnostic et de la réflexion prospective. Ensuite, les propositions d'orientations générales et de programmation des fiches action du prochain schéma sont présentées.

### **Diagnostic territorial des sports de nature en Ardèche :**

Si l'on considère tous les sports, la progression du taux de pénétration entre 2000 et 2007 des licences sportives (nombre de licences sportives pour 1000 habitants) est principalement le fait des sports dits traditionnels, dont le dynamisme en Ardèche, comparé aux autres départements observés est frappant. Cependant, en matière de licences sportives de nature, l'Ardèche connaît une croissance modérée sur cette période.

Les activités sportives de nature évoluent démographiquement de manières différenciées en Ardèche, selon les mêmes principes que dans les autres départements français. Ainsi, le nombre de licenciés d'équitation (FFE) et de randonnée pédestre (FFRP) progresse. A l'inverse, le nombre de licenciés du Club Alpin Français diminue.

A l'intérieur du département, il existe une polarité dans la répartition des licenciés sportifs de nature autour des zones les plus urbanisées (vallée du Rhône et principales agglomérations Annonay, Privas et Aubenas) et autour de certains « îlots de sportivité » signalant la localisation d'un ou plusieurs clubs dans les zones de montagne.

Les professionnels de l'encadrement des loisirs sportifs de nature voient leur part dans les éducateurs sportifs totaux augmenter, soulignant le dynamisme de cette filière en Ardèche. Leur nombre et leur taux d'évolution durant ces dernières années dans ce département suivent ceux des départements voisins.

Enfin, en matière d'ESI il existe un fort déséquilibre entre les zones du département qui côtoient la vallée du Rhône où prédomine un grand nombre d'infrastructures sportives traditionnelles et les zones « centrales » ou « intermédiaires » où prédominent les infrastructures et sites sportifs de nature. Cependant, la densité (nombre d'ESI au km<sup>2</sup>) des ESI est relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire ardéchois, hormis certaines polarités autour des espaces touristiques du Sud du département principalement.

### **Perceptions et représentations du schéma départemental de développement maîtrisé des loisirs sportifs de nature par les acteurs de la gestion territoriale des sports de nature en Ardèche:**

Selon les personnes enquêtées, différentes représentations du Schéma départemental ont été relevées. En voici ci-après une synthèse des principales :

#### **Tous les acteurs enquêtés s'accordent dans leurs analyses sur les points suivants :**

- une des principales réussites du Schéma est l'instauration de l'espace de dialogue qu'offre la CDESI. L'ensemble des acteurs s'accorde sur le fait qu'il faut continuer à travailler dans ce cadre de partenariat et de dialogue, mais qu'il faut aussi envisager des évolutions du rôle et des objectifs de la CDESI,

- les différents acteurs s'accordent aussi sur le fait que la CDESI reste d'une utilité encore floue pour bon nombre d'acteurs ou de personnes qui lui sont extérieures. Il serait souhaitable de clarifier son action pour faciliter la communication sur son fonctionnement et ses objectifs,
- l'action développée sur le thème de la concertation et la médiation est unanimement saluée, même si certains souhaitent de légères évolutions de son fonctionnement,
- la plupart des acteurs rencontrés soulignent que le précédent Schéma était trop centré sur la problématique touristique et que le prochain devrait prendre en compte de manière plus significative d'autres publics. Ceux-ci font notamment référence aux pratiquants fédérés ou non et aux populations locales usagères de la nature,
- l'ensemble des acteurs signalent que le PDESI n'avait pour l'heure pas assez pris en compte les sites de pratique d'intérêt majeur ou réellement structurants,
- certaines thématiques sont abordées par l'intégralité des acteurs rencontrés, comme la question des pratiques motorisées ou la structuration des professionnels. Si, sur ces questions tout le monde identifie un enjeu, la plupart des acteurs reconnaissent qu'elles restent difficiles à aborder et à résoudre,
- une grande majorité des personnes enquêtées soulignent la nécessité de « territorialiser » l'action de la CDESI, en développant un réseau de partenaires locaux ou encore via des commissions locales lorsque cela paraît nécessaire.

Sur d'autres points, **les visions des différents acteurs divergent, voir s'opposent :**

- les perceptions diffèrent concernant le rôle et les objectifs du « Géosport ». Certains acteurs sont satisfaits de l'action menée alors que d'autres trouvent l'outil trop technique ou qu'il joue un rôle trop important dans la concertation,
- la question environnementale est, quant à elle, très souvent abordée par les acteurs enquêtés à des échelles différentes. Celle-ci va de l'action engagée localement, à la philosophie globale de l'action du Département, en passant par la prise en compte des objectifs du développement durable dans certaines actions entreprises,
- l'accompagnement du mouvement sportif ne laisse pas suffisamment de place aux politiques fédérales pour certains acteurs alors qu'il est satisfaisant pour d'autres.

Le tableau suivant présente un résumé des enjeux mis en lumière par les acteurs selon l'échantillon auquel ils appartiennent.

**Tableau 1** : Les enjeux prioritaires pour le futur schéma, suivant les différents acteurs enquêtés : trois collèges d'acteurs de la CDESI (n°1 à 3) et les membres des services du Conseil Général de l'Ardèche (n°4)

<p style="text-align: center;"><b>Élus et institutionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- re-territorialiser la CDESI,</li> <li>- prendre en considération les acteurs locaux (maires, propriétaires),</li> <li>- rendre la CDESI plus opérationnelle pour les élus,</li> <li>- améliorer l'intégration dans l'ensemble des mesures et procédures existantes (environnement, financement, etc.)</li> <li>- faire connaître la CDESI aux élus,</li> <li>- accompagner le développement économique d'une filière,</li> <li>- prendre en charge la question des motorisés,</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Développement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respecter le fonctionnement institué de la CDESI,</li> <li>- former les cadres sportifs au respect des procédures de préservations environnementales</li> <li>- accompagner le respect des mesures environnementales localisées,</li> <li>- accompagner le mouvement sportif dans le respect des principes du développement durable,</li> <li>- prendre en charge la question des motorisés,</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Mouvement sportif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- continuer à travailler en partenariat privilégié,</li> <li>- développer les sports de nature fédérés,</li> <li>- respecter un maximum les politiques fédérales,</li> <li>- rester les porteurs de projets principaux dans l'inscription des ESI,</li> <li>- s'accorder sur la définition des «sports de nature »,</li> <li>- s'accorder et respecter le fonctionnement de la CDESI,</li> <li>- repositionner clairement le but du Géosport et le cas échéant réadapter son fonctionnement,</li> <li>- prise en charge la question des motorisés.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Services du Conseil Général</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- communication sur l'action du Département et de la CDESI,</li> <li>- mobiliser les acteurs locaux, les élus et les professionnels dans la CDESI,</li> <li>- articulation de la politique sportive de nature avec les autres politiques départementales et notamment environnementales et touristiques,</li> <li>- actions particulières envers les publics ardéchois, pratiquants ou novices,</li> <li>- améliorer le lien entre « environnement » et « loisirs sportifs de nature »,</li> <li>- connaissance et accompagnement de la filière économique,</li> <li>- thématiques particulières : événementiels sportifs, et pratiques motorisées.</li> </ul>

Source : ODDT – CERMOSEM, 2009

### Propositions d'orientations et de programmation :

Du point de vue de la gouvernance des loisirs sportifs de nature en Ardèche grâce au Schéma départemental, quatre propositions peuvent être formulées :

1. Le Schéma est piloté principalement par le service des sports du Conseil Général de l'Ardèche. Les entretiens ont mis en évidence que le service des sports avait, suite au premier Schéma, développé deux compétences originales au sein de la collectivité départementale : un savoir-faire en matière de négociation partenariale et la géomatique. Il serait alors pertinent d'appuyer ces compétences et de les mettre à disposition des autres services de cette collectivité, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'autres Schémas départementaux ;

2. Les cadres des partenariats régissant le pilotage du Schéma ou de certaines de ses actions pourraient eux aussi être redéfinis. Ceci est particulièrement valable pour les opérations dites « d'interservices » (composition, ordre du jour) ou du Groupe Technique d'Appui (composition, prérogatives et rôle). De nouveaux cadres de travail et d'échanges partenariaux devraient ainsi être créés ;
3. Concernant « l'interservices », son autonomie paraît fondamentale en tant qu'espace d'échanges permettant d'harmoniser les différentes politiques mises en œuvre par le Département de l'Ardèche. L'ordre du jour de cette instance de dialogue pourrait être élargi aux travaux en cours dans le cadre des autres Schémas départementaux, notamment concernant la politique environnementale, le tourisme ou la jeunesse ;
4. Concernant le Groupe Technique d'Appui (GTA), sa composition devrait être revue suite au choix des pilotes des nouvelles fiches actions et aux thématiques mises en œuvre. Ses missions pourraient consister en une évaluation permanente de l'efficacité des actions développées dans le cadre du Schéma ; afin permettant d'apporter une réflexivité constante à la démarche. Il conviendrait également de mieux y intégrer des acteurs du mouvement sportif de nature, devant présider au développement de leurs pratiques.

**Certaines thématiques apparaissent comme des enjeux transversaux au Schéma.** Elles devraient alors présider aux orientations générales prises par le Schéma départemental 2009 – 2012. Il s'agit des orientations suivantes :

- la problématique environnementale, qu'elle soit de l'ordre de la préservation, de la protection, de la sensibilisation ou la formation des acteurs et pratiquants,
- les questions sociales, qu'il s'agisse de l'accessibilité aux lieux de pratique ou de la sensibilisation des différents publics au sport, à la santé, au cadre de pratique, qu'ils soient ardéchois, excursionnistes ou touristes; scolaires ; novices ou pratiquants confirmés ; encadrés ou autonomes ; publics handicapés ou en difficulté.
- le Schéma départemental doit être harmonisé (ou mis en cohérence) avec les différentes politiques publiques menées par le département de l'Ardèche, via notamment les autres Schémas départementaux. Ces orientations générales du Schéma départemental pourraient être suivies par les réunions en interservices (concordance des actions de terrains avec ces objectifs généraux du Schéma et avec les autres politiques départementales).

**D'autres thématiques peuvent être prises en compte directement à travers les fiches action.** Celles-ci doivent bénéficier d'une coordination et d'un financement adaptés. Il s'agit par exemple :

- d'actions à poursuivre, développer ou réorienter : Géosport, CDESI, accompagnement du mouvement sportif, médiation et sécurité des pratiquants,
- d'actions existantes mais à appuyer ou conforter : évènementiels et développement durable,

- o de nouvelles actions à mettre en œuvre : appui à la filière économique, observation, veille et prospective, sensibilisation des acteurs locaux et harmonisation avec les politiques territoriales.

Les propositions de recombinaison des fiches action sont décrites dans les tableaux suivants :

**Tableau 2 :** Les fiches actions contenues dans le schéma départemental de développement maîtrisé des loisirs sportifs de nature **2006 - 2009** puis proposition pour **2009 - 2012**

**Schéma 2006 – 2009**

Fiche action 1 : Suivi et mise à jour des données du « Géosport »,  
Fiche action 2 : Fonctionnement de la CDESI,  
Fiche action 3 : Création, entretien et pérennisation des ESI,  
Fiche action 4 : Médiation et conciliation des usages,  
Fiche action 5 : Préservation de l'environnement,  
Fiche action 6 : Sécurité des pratiquants,  
Fiche action 7 : Accompagnement du mouvement sportif de nature,  
Fiche action 8 : Sensibilisation des publics à la pratique maîtrisée des activités sportives et de loisirs de nature,  
Fiche action 9 : Structuration, représentation des professionnels de l'accompagnement sport de nature,  
Fiche action 10 : Analyse de la demande des activités sportives et de loisirs de nature en Ardèche.



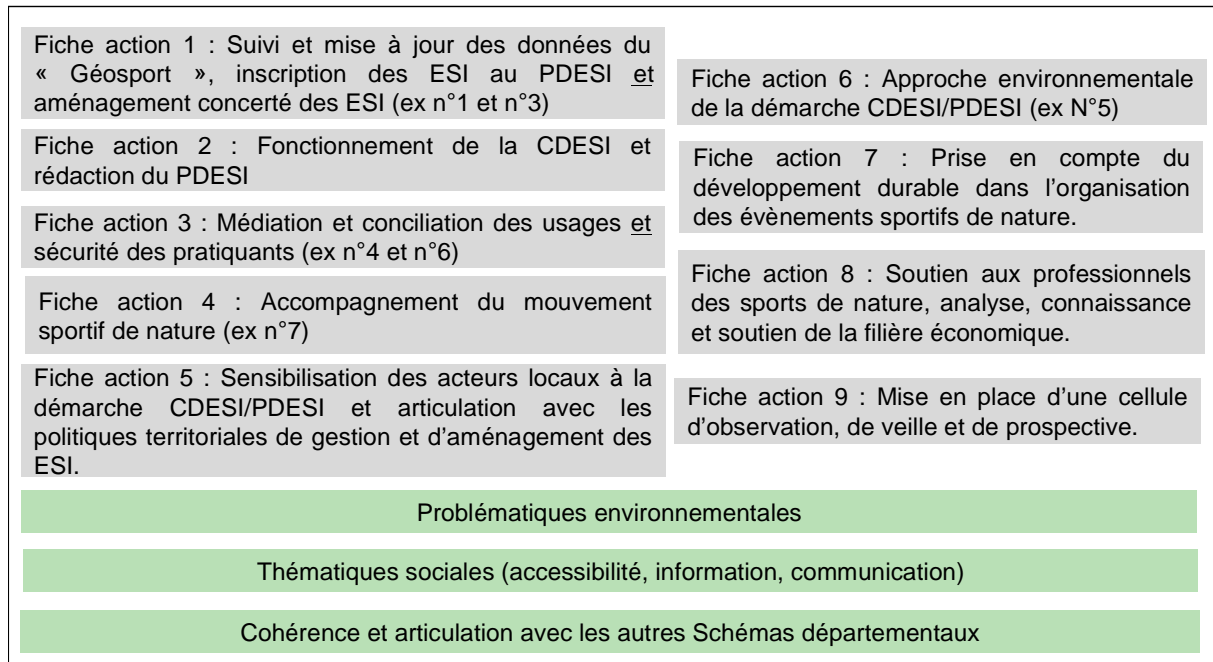
**Schéma 2009 – 2012**

Fiche action 1 : Suivi et mise à jour des données du « Géosport » inscription des ESI au PDESI et aménagement concerté des ESI (ex n°1 et 3),  
Fiche action 2 : Fonctionnement de la CDESI et rédaction du PDESI (ex n°2),  
Fiche action 3 : Médiation et conciliation des usages et sécurité des pratiquants (ex n°4 et n°6),  
Fiche action 4 : Accompagnement du mouvement sportif de nature (ex n°7),  
Fiche action 5 : Sensibilisation des acteurs locaux à la démarche CDESI/ PDESI et articulation avec les politiques territoriales de gestion et d'aménagement des ESI,  
Fiche action 6 : Préservation de l'environnement (ex n°5),  
Fiche action 7 : Prise en compte du développement durable dans l'organisation des événementiels sportifs de nature (ex n°8),  
Fiche action 8 : Soutien aux professionnels des sports de nature, analyse, connaissance et soutien de la filière économique,  
Fiche action 9 : Mise en place d'une cellule d'observation, de veille et de prospective (ex n°10).

Source : ODDT – CERMOSEM, 2009

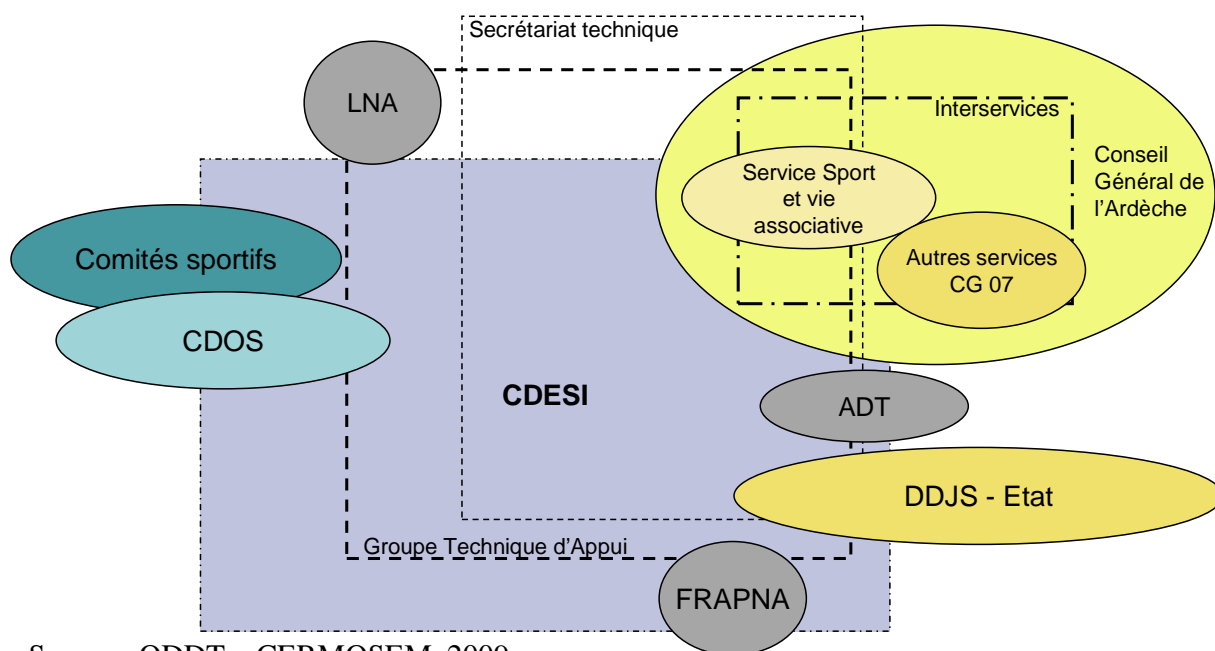
Enfin, pour conclure, les propositions d'organisation du prochain schéma départemental de développement maîtrisé des loisirs sportifs de nature et du pilotage de la CDESI en Ardèche pour 2009 - 2012:

**Schéma 1 : Organisation du schéma départemental 2009 – 2012**



Source : ODDT – CERMOSEM, 2009

**Schéma 2 : Pilotage de la CDESI de l'Ardèche**



Source : ODDT – CERMOSEM, 2009